



REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

Mairie de Salignac-Eyvigues

Salignac-Eyvigues, le 30 juin 2025

Communiqué de la Mairie

À la suite des événements climatiques survenus sur le territoire communal, en particulier les épisodes de grêle et de vents violents, la municipalité a procédé, dans les délais réglementaires, au dépôt d'une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès des services de l'État.

Cette demande a fait l'objet d'un refus, la commission interministérielle compétente ayant estimé que les critères techniques définis par la réglementation nationale n'étaient pas réunis pour notre commune.

La municipalité tient à exprimer tout son soutien aux exploitants agricoles, aux entreprises et aux administrés ayant subi des dommages. Elle regrette profondément cette décision, qui ne saurait en aucun cas minimiser la gravité des préjudices constatés localement.

Il convient toutefois de rappeler que la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle repose sur des paramètres strictement encadrés au niveau national, indépendants de l'appréciation de la commune.

Afin d'accompagner au mieux les personnes concernées, un guide des aides financières mobilisables après un sinistre climatique est mis à disposition à l'accueil, sur le site internet de la Mairie et sur ses réseaux sociaux.